



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2405 199

Le 7 juin 2024

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les salles de tir

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 10 mai 2024 et nous comprenons qu'à la suite de la foulée de la fermeture des salles de tir de la Sûreté du Québec, vous souhaitez obtenir les coûts de location de salles de tir (ou autres lieux pour la pratique du tir) pour la période à partir du 3 avril 2023 jusqu'à ce jour.

À la suite de l'analyse de votre demande, nous avons déterminé que le montant global pour la location de salles et lieux de tir par la Sûreté s'est élevé à **328 449\$** pour la période du 3 avril 2023 au 14 mai 2024.

Toutefois, nous aimerions émettre une mise en garde à l'effet que ce montant englobe également des sommes qui ne sont pas en lien avec la suspension des activités dans les salles de tir, puisque la Sûreté effectue des locations récurrentes de salles et lieux de tir dans le cadre de ses activités.

De plus, suivant la suspension des activités dans deux salles de tir en avril et en septembre 2023 respectivement, l'organisation a pris la décision de suspendre temporairement et de manière préventive le 11 décembre 2023, les activités de l'ensemble des salles de tir dans ses quartiers généraux, y incluant celle au Grand quartier général.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigancine

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels